

CONDITIONS GENERALES DE VENTES 2024 mises à jour le 21 janvier 2024

« **Camping Paradis Le Dauphin** », **SAS LES BRUYERES au capital de 25 460 €**

Siège social 35, allée des Bruyères 17110

SAINT GEORGES DE DIDONNE – N° Siret : 431 914 928 00012 RCS : Saintes

N° TVA Intracommunautaire FR 75 431 914 928 00012 Code NAF : 5530Z Tél. : 05 46 05 33 31

LOCATION / RESERVATION :

La location ne deviendra effective qu'après l'accord du Camping Paradis Le Dauphin et la réception d'un versement comprenant l'acompte indiqué dans ce contrat, soit 30% de la location du mobil-home plus les frais de dossier et éventuellement l'assurance annulation. (Acompte possible uniquement par chèque ou carte bancaire).

La réservation devient ferme et définitive lorsque le client a reçu du Camping un courrier confirmant la réservation. Si la demande du client ne peut être satisfaite, l'acompte est restitué en totalité.

Un chèque sans provision entraîne l'annulation de la réservation sans remboursement.

Les informations portées sur la réservation doivent être exactes et non équivoques. À défaut, le camping se réserve le droit d'annuler la réservation, notamment en cas d'erreurs volontaires sur le nombre de participants.

Les locations sont attribuées dans l'ordre d'enregistrement : les demandes et souhaits particuliers sont satisfaits selon disponibilité.

Du 1er week-end de juillet au dernier week-end d'août, les locations se font uniquement à la semaine, du samedi au samedi ou du dimanche au dimanche pour les locations Privilèges et Elites. Les enregistrements se font à partir de 16 heures et jusqu'à 18h, les départs entre 8 h et 10 h.

Nos tarifs s'entendent TTC avec un taux de TVA de 10% applicable au jour où ils ont été déterminés. Toute modification ultérieure du taux de TVA applicable, survenue entre le moment où les tarifs ont été déterminés et la facturation du séjour, entraînera une modification corrélative du prix TTC. Les tarifs indiqués sont donnés à titre indicatif, valables uniquement sur la saison en cours et peuvent subir des modifications. La prestation aura lieu au tarif en vigueur à la date de la commande.

Conformément à l'article L. 152-1 du code de la consommation, vous pouvez recourir gratuitement au service de médiation CM2C dont nous relevons : par voie électronique (www.cm2c.net), ou par voie postale (CM2C - 14, Rue Saint Jean - 75017 Paris). Sur les formulaires CM2C, notre numéro de SIRET : 431 914 928 00012. Nous vous rappelons que le recours à la médiation de la consommation n'est possible qu'à condition que :

- vous ayez auparavant saisi notre service client par une réclamation écrite de moins d'un an ;
- votre litige n'ait pas été précédemment examiné ou ne soit pas en cours d'examen par un autre médiateur ou par un tribunal ;
- vous ne soyez pas un professionnel.

PAIEMENT DU SOLDE DU SEJOUR :

Le solde du séjour doit être réglé au plus tard 30 jours avant le début du séjour sans rappel de la part du Camping. Lorsque la réservation est effectuée dans le mois précédant le séjour la totalité du prix sera donc exigée dès la réservation (paiement par chèques vacances uniquement ou par carte bancaire via le site internet).

Aucun chèque ne pourra être encaissé à moins de 30 jours de la date d'arrivée.

En cas de solde non réglé à la date convenue, le Camping se réserve le droit de considérer la réservation comme non confirmée et appliquera dans ce cas les clauses relatives à l'annulation du séjour indiquées dans ce contrat.

ANNULATION / MODIFICATION DE SEJOUR / ASSURANCE ANNULATION :

Nous acceptons toute modification de date, de lieu de séjour ou du nombre de participants, dans la limite des disponibilités. Pour toute modification formulée auprès du service de réservation plus de trente jours avant le début du séjour, si le montant de votre réservation après modification s'avère être inférieur au montant de la réservation initiale, nous facturons en supplément un montant forfaitaire de 45 €. Si la modification intervient moins de 30 jours avant le début du séjour, cette modification est assimilée à une annulation suivie d'une réinscription. Dès lors, nous retenons les indemnités telles que mentionnées dans le paragraphe « annulation d'un séjour(1) ». Toute modification de séjour doit faire l'objet d'un courrier par lettre recommandée avec accusé réception adressé à Camping Le Dauphin 35, allée des Bruyères 17110 Saint-Georges-de-Didonne. La date de modification retenue sera celle figurant sur le courrier, cachet de la poste faisant foi.

Toute annulation du contrat de réservation doit être notifiée par lettre recommandée avec demande d'avis de réception dans les plus brefs délais après l'évènement entraînant l'annulation.

Le client a la possibilité de souscrire l'assurance annulation et interruption de séjour « Gritchen Affinity » dont les Conditions Générales de vente sont consultables sur le site internet du Camping (www.camping-ledauphin.com) et dont l'envoi par voie postale est possible sur simple demande auprès de l'accueil du Camping.

Le prix de l'assurance est de 4 % du prix du séjour (hors options, frais de dossier, taxe du séjour et du Conseil Général).

Cette garantie, facultative, doit être souscrite et réglée au moment de la réservation pour être valide et elle concerne l'ensemble des personnes inscrites sur ledit contrat.

En cas d'annulation du séjour(1), si le client n'a pas souscrit l'assurance annulation « Gritchen Affinity », il sera retenu ou le client restera devoir au titre de la rupture du contrat :

- L'acompte de 30% plus les frais de dossier si le client annule plus de 30 jours avant la date d'arrivée prévue.
- Le montant intégral des prestations réservées (y compris le montant correspondant à l'éventuelle participation VACAF) si le client annule moins de 30 jours avant la date d'arrivée prévue ou s'il ne se présente pas le jour de l'arrivée sans avoir averti la direction.
- Aucune réduction ou remboursement ne seront consentis en cas d'arrivée retardée ou de départ anticipé du fait du client.

LIBERATION :

En l'absence d'un courrier, d'un e-mail ou d'une télécopie du locataire précisant qu'il a dû différer la date de son arrivée, le mobil-home deviendra disponible 48 heures après les dates mentionnées sur le contrat de location et le règlement intégral des prestations non payées demeurera exigé.

TAXE DE SEJOUR ET DU CONSEIL GÉNÉRAL :

La taxe de séjour et taxe additionnelle collectée pour le compte de la municipalité et l'éco participation sont payables sur votre lieu de séjour à votre arrivée.

CAUTION :

Une caution de 500€ (soit 400€ pour l'hébergement et 100 € pour la caution ménage) est demandée, par installation, le jour même de l'arrivée. Elle peut être versée par carte bancaire (uniquement Visa – sauf Electron – et Mastercard) ou par chèque.

La caution sera restituée au plus tard dans les quinze jours suivant le départ, sous réserve que le mobil-home et ses équipements soient restitués en bon état et complet. Dans cette hypothèse, le camping s'engage à contacter le locataire dans les plus brefs délais. L'ancien locataire s'engage à prendre en charge les réparations lui incombant.

INVENTAIRE / DETERIORATION DU MATERIEL :

Tous les mobil-homes sont équipés en vaisselle et électroménager.

Le matériel et l'état de chaque mobil-home fait l'objet d'un inventaire contradictoire détaillé dont un exemplaire est remis au client à l'arrivée et au départ.

Le client est tenu de le contrôler dès son arrivée et de signaler le jour même toute anomalie ou dégradation du matériel (casse, manque, fissures...).

Toutes anomalies qui n'apparaîtraient pas sur l'inventaire et qui n'auraient pas fait l'objet d'une signalisation le jour de l'arrivée, seront réputées imputables au client. Pour l'état des lieux de départ le locataire devra convenir un rendez-vous auprès de l'accueil du camping au moins 24 heures à l'avance (en juillet et en août les départs sont effectués entre 8 heures et 10 heures). Les horaires de rendez-vous sont attribués selon disponibilités et dans l'ordre d'enregistrement. À défaut de respect de l'heure convenue, l'état des lieux sera effectué à une heure ultérieure décidée par le Camping selon disponibilités des équipes et en fonction de la programmation des autres départs.

En cas de détérioration du matériel, le locataire s'engage à payer le prix affiché dans le mobil-home et disponible au bureau d'accueil sur demande (le matériel est remplacé impérativement par le camping afin de conserver une homogénéité des inventaires).

ASSURANCE :

Le client doit disposer d'une assurance responsabilité civile « villégiature » (location de vacances) et doit en fournir une attestation à la direction du Camping à son arrivée.

DEMI-PENSION :

Le forfait demi-pension comprend les petits déjeuners et les dîners à partir du dîner du jour d'arrivée jusqu'au petit-déjeuner du jour du départ.

Les repas sont à consommer sur place au restaurant du camping. Le petit déjeuner est servi entre 7h30 et 10h et il comprend du pain, du beurre et de la confiture, une viennoiserie, un verre de jus d'orange et une boisson chaude (café ou thé ou chocolat). Le dîner est servi entre 19h30 et 21h et il est composé d'un plat (au choix entre les deux plats du jour ou le plat du dîner à thème) et du dessert du jour. Les boissons ne sont pas comprises.

Un menu spécial est prévu pour les enfants jusqu'à 12 ans.

La prestation est à souscrire pour tous les participants de la même réservation et pour toute la durée du séjour.

La réservation à l'avance est vivement conseillée, dans la limite des disponibilités.

L'offre demi-pension peut être intégrée dans les aides VACAF uniquement pour les allocataires bénéficiaires des aides (le forfait pour les accompagnants reste à la charge du client).

Toute prestation non utilisée ou les éventuels repas non consommés ne pourront pas donner lieu à un remboursement.

DISPOSITIF VACAF :

Le Camping est labellisé VACAF dans le cadre des dispositifs AVF et AVS.

Les clients bénéficiaires (ayant préalablement reçu un courrier de la part de leur CAF) doivent le signaler dès lors de la pré-réservation téléphonique (ou par email) afin que le Camping puisse vérifier la disponibilité de fonds et donc la possibilité d'appliquer les aides ; ils doivent ensuite inscrire leur numéro d'allocataire dans la partie du contrat prévue à cet effet.

Conformément aux conditions générales d'application établies par VACAF :

- Au moins un adulte et un enfant bénéficiaires doivent être présents lors du séjour. Au cas où cette condition ne serait finalement pas respectée lors de l'arrivée du client, les aides VACAF ne pourront pas être appliquées et le client devra s'acquitter du montant correspondant à la réduction prévue.

- La prise en charge n'est validée que lors de la réception de l'acompte par le Camping. Si le bénéficiaire annule la location ou si le séjour n'est finalement pas réalisé, la prise en charge VACAF est automatiquement annulée, et le client reste redevable du montant prévu en cas d'annulation (cfr clause « Annulation/Assurance annulation »).

- La facture portera obligatoirement le nom et les coordonnées de l'allocataire bénéficiaire de l'aide.

- Les aides sont prévues uniquement pour les personnes et la durée prises en charge (notamment pour le forfait demi-pension): les éventuels accompagnants et/ou nuitées supplémentaires sont donc entièrement à la charge du client.

- Le montant des aides est toujours déduit lors du paiement du solde. L'acompte demandé de 30% est donc calculé sur le prix global du séjour, sauf si la prise en charge VACAF dépasse le 70% du total (dans ce cas le client ne paiera que la partie restante à sa charge).

- Il n'est pas possible de cumuler deux aides pour le même hébergement. Dans le cas de deux familles bénéficiant des aides, le Camping proposera de réserver deux hébergements pour pouvoir appliquer les deux aides, ou bien seule l'aide la plus avantageuse des deux pour le client sera appliquée.

- En cas d'annulation à moins de 30 jours avant la date d'arrivée ou de non-présentation le jour de l'arrivée le client devient redevable du montant correspondant à la participation VACAF (sauf s'il a souscrit l'assurance annulation Gritchen Affinity et en cas d'acceptation de son dossier par l'assureur).

REGLEMENT INTERIEUR / CONSIGNES DE SECURITE :

Pour le bon fonctionnement du Camping Paradis Le Dauphin et la sécurité de tous, le port du bracelet permanent est **obligatoire** dès l'âge de 4 ans. Tout locataire est tenu de se conformer scrupuleusement au règlement intérieur de l'établissement qui est affiché à l'entrée et dont chacun peut se procurer un exemplaire sur simple demande, et reconnaît avoir pris connaissance des consignes de sécurité en vigueur sur le terrain de camping qui sont affichées à l'entrée et dans le camping.

NOMBRE DE PARTICIPANTS AU SEJOUR :

Pour des raisons de sécurité et assurance, il est strictement interdit de séjourner dans le mobil-home au-delà du nombre de couchages prévu dans l'hébergement réservé et au-delà du nombre de personnes prévues dans la réservation initiale, sous peine d'expulsion. Dans une telle hypothèse, la Direction se réserve le droit de refuser l'accès à la location de toute personne non prévue lors de la réservation.

Pour ces mêmes raisons il est également interdit d'installer une tente ou igloo sur l'emplacement, à côté du mobil-home.

VEHICULE :

Un seul véhicule est prévu par location de mobil-home. Tout véhicule supplémentaire devra être stationné gratuitement dans l'allée privée longeant le camping.

DROIT À L'IMAGE :

Le client autorise expressément et sans contrepartie, le camping à utiliser, sur tout support, les photos et les vidéos de lui ou de ses enfants qui pourraient être prises au cours du séjour, pour les besoins publicitaires du camping. Dans le cas contraire, il doit adresser son refus par écrit.

INFORMATIONS RELATIVES A LA PROTECTION DE VOS DONNEES PERSONNELLES :

Les informations concernant le client collectées lors du traitement de la demande de réservation (nom, prénom, adresse, date de naissance, etc) seront conservées et protégées en interne conformément aux règles en vigueur pour une durée maximale de 5 ans.

Elles pourront être transmises à des sous-traitants autorisés uniquement dans le cadre de la gestion contractuelle de la réservation (assurance annulation, aides VACAF, etc), mais elles ne seront ni vendues ni communiquées à des tiers externes à l'entreprise non autorisés.

Conformément aux dispositions de la loi Informatique et Liberté le client a la possibilité d'exercer son droit d'accès, d'annulation et de rectification de ces données en prenant contact avec le camping par voie postale ou électronique.

PHOTOS / PLANS :

Le parc locatif du camping étant assez vaste et varié, les photos et les plans publiés sur le site internet et sur la plateforme de réservation constituent un échantillon non exhaustif des hébergements proposés, ils sont donc affichés à titre indicatif et non contractuel.

MINEURS :

Toute personne mineure séjournant au camping non accompagné par ses parents doit fournir au plus tard à son arrivée une autorisation parentale (incluant un numéro de téléphone des parents) pour son séjour.

Le séjour des personnes mineures non accompagnées par un adulte pourra être refusé indépendamment des autorisations parentales fournies.

ANIMAUX :

Les animaux de compagnie sont acceptés dans les locations de mobil-homes sous condition. Dans tous les cas, la présence d'un animal doit être signalée lors de la demande de réservation. A défaut, la réservation peut être annulée à l'arrivée du client, sans restitution du montant versé.

BARBECUES :

Les barbecues individuels à charbon de bois sont strictement interdits car le camping est situé au cœur de la Forêt de Suzac. Les barbecues électriques et à gaz sont autorisés.